

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021 COMMUNE D'ETAI LA SAUVIN

ORDRE DU JOUR

1. PMH – Avenant en plus value,
2. Révision tarifs location salle des fêtes,
3. Participation financière au SYVOSC Courson les Carrières,
4. Admission en non valeur impayés eau et assainissement,
5. Questions diverses.

L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à 19 heures, le Conseil, régulièrement convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de M. Claude MACCHIA, Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Messieurs BONNY Vivien, BRAS Emmanuel, GRANDJEAN Christophe, MAGNIER Laurent, LIEVRE Jean-Michel, LOGEROT Jean-Pierre, MACCHIA Claude et MULLER Daniel et Mesdames CHOUX Sophie, LOISON Sylvie, MOREAU Martine et SANTOS Nisa

Etaient absents représentés : Monsieur GERARD Philippe (pouvoir à LOGEROT J.P.) et Mesdames BERTHIER Odile (pouvoir à LIEVRE J.M.)

Etait absent : Monsieur ADELARD Dominique

Madame Sophie CHOUX a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

PMH – Avenant en plus-value

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/025 du 10/06/2021 attribuant le marché relatif au diagnostic du service AEP à la société PMH (Prestations de Mesures Hydrauliques),

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un avenant en plus-value au marché initial permettant d'inclure une option « modélisation » dans la phase 3 « élaboration de propositions de travaux de réhabilitation et d'aménagement des réseaux et réhabilitation du traitement » pour un montant de 4 280.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif au diagnostic du service AEP passé avec la société PMH.

Révision tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que les tarifs de la salle des fêtes ont été fixés par le Conseil Municipal en août 2013 et qu'ils n'ont jamais été révisés depuis cette date.

Vu l'augmentation des frais de fonctionnement et notamment les frais d'électricité et divers produits d'entretien, il serait nécessaire de procéder à la révision de ces tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2021, les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- **Associations d'Etats la Sauvin** : gratuité

- **Locations aux particuliers** :

Habitants d'Etats la Sauvin : 300 € le week-end
180 € la journée

Habitants hors commune : 400 € le week-end
240 € la journée

Caution à verser à la remise des clés : 500 €

Frais de nettoyage si la salle n'est pas rendue propre : 200 €

Acompte à la réservation de 50 %

Participation financière SYVOSC Courson les Carrières

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de convention de participation financière aux frais de fonctionnement des communes non adhérentes au SYVOSC de Courson les Carrières et établissant le montant au titre de l'année 2020/2021 en fonction du nombre d'élèves scolarisés au collège Jean Roch Coignet.

Compte tenu des élèves de la commune inscrits durant l'année scolaire 2020/2021, la participation communale est de 300 € pour 2 élèves, soit 150 € par élève pour les frais de fonctionnement du SYVOSC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Admission en non-valeur impayé eau et assainissement

Vu les courriers de la Trésorerie de Chablis en date du 19/04/2021 concernant des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un contribuable, le Maire expose que ce dernier a, au profit de la Commune, une dette d'une valeur totale de 1 937.08 € correspondant à

- 807.15 € pour des factures d'eau pour les années 2014 à 2018,
- 1 129.93 € pour des factures d'assainissement pour les années 2014 à 2018.

Après en avoir délibéré par 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte les demandes d'admission en non-valeur suscitées d'un montant global de 1 937.08 €.

Questions diverses

- Panneaux photovoltaïques : un recours a été déposé par des administrés au Tribunal Administratif.
- Chemin sans issue aux Joux qui traverse la cour de M. et Mme Girault non mis dans le remembrement d'environ 175 m x 4 m. Prévoir le vote lors d'un prochain Conseil municipal pour vendre ce chemin à M. et Mme Girault.
- Que faire de la « Prison » qui avait été prêtée à l'EPHAD lors des travaux de celle-ci. Doit-on la remettre en état ou la démolir ? Demander des devis.
- Cantine : prévoir l'agrandissement.
- Travaux à prévoir :
 - enrobé autour de la mairie et de la salle des fêtes
 - préau de l'école
 - église : électricité, plan incliné et rampe à l'entrée
- Point fait sur les différentes locations communales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire

N° délibération	Objet
2021/033	PMH – Avenant en plus-value
2021/034	Révision tarifs salle des fêtes
2021/035	Participation financière SYVOSC Courson les Carrières
2021/036	Admission en non-valeur impayé eau et assainissement

Membres présents ou représentés (CM du 18/10/2021)	Signature
BERTHIER-CAMUS Odile (représentée par Jean-Michel LIEVRE)	
BONNY Vivien	
BRAS Emmanuel	
CHOUX Sophie	
GERARD Philippe (représentée par Jean-Pierre LOGEROT)	
GRANDJEAN Christophe	
LIEVRE Jean-Michel	
LOGEROT Jean-Pierre	
LOISON Sylvie	
MACCHIA Claude	
MAGNIER Laurent	
MOREAU Martine	
MULLER Daniel	
SANTOS Nisa	

